**Convention de prêt de main d’œuvre à but non lucratif**

Entre (nom coordonnées complètes de ………………), ci-après dénommée « structure prêteuse »

Et

Nom, coordonnées complètes du GE, ci-après dénommé « structure utilisatrice »

Vu les dispositions du code du travail applicables en l’espèce,

Vu l’accord de (nom, prénom)

Il est conclu la présente convention de mise à disposition

**Article 1. Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de …….. mois. Elle concerne Monsieur, Madame ………., (qualification professionnelle) salarié de la structure prêteuse qui sera mis à disposition de la structure utilisatrice pour occuper le poste de …..

**Article 2. Mode de détermination des salaires, charges sociales et frais professionnels**

Chaque mois, la structure prêteuse facturera selon la règle suivante ………….. les salaires, charges sociales et frais professionnels correspondant au temps de mise à disposition de Monsieur, Madame …….

**Article 3. Dénonciation**

La présente convention de prêt de personnel peut-être dénoncée par l’une ou l’autre des parties signataires en respectant un délai de …….. jours.

Fait à

Le

Pour la structure prêteuse Pour la structure utilisatrice

**Avenant au contrat de travail du salarié**

Dans le respect de l’article L.8241-2 du Code du travail, de la convention de mise à disposition passée entre ……………….(dénomination de la structure utilisatrice) et l ………… (dénomination de la structure prêteuse), le présent avenant détermine les conditions de la mise à disposition à but non lucratif

**Article 1. Fonctions exercées**

Monsieur/Madame ………………. occupe un emploi de …………………………

Au sein de la structure utilisatrice vous exercerez les fonctions suivantes :

…………………………………………………………………………………………………………………..

**Article 2. Durée de la mise à disposition à but non lucratif**

Monsieur/Madame………………………. est mis ( e ) à la disposition du ……………… à compter du

…………….pour une durée de …………………………….

**Article 3. Horaires et lieu du travail**

Monsieur/Madame………………. sera soumis ( e ) à la durée du travail de…………….(légale ou conventionnelle).

Les horaires de travail au sein de ………… sont les suivants : …………………………………………..

Monsieur/Madame………………. exercera ses fonctions à ……………………

**Article 4. Salaires, charges sociales et frais professionnels**

Les salaires, charges sociales et frais professionnels ont été déterminés par les deux structures parties à la convention de mise à disposition de la façon suivante : ……………………

Les salaires, charges sociales et frais professionnels seront facturés à ……….

**Article 5. Avantages collectifs**

Monsieur/Madame………………. aura accès aux installations et moyens de transport collectifs dont bénéficient les salariés de …………..

**Article 6. Statut du salarié mis à disposition**

Le contrat de travail qui lie ………. et Monsieur/Madame……….n'est ni rompu ni suspendu. Monsieur/Madame ………continue d'appartenir à l’entreprise …………; il (elle) conserve le bénéfice de l'ensemble des dispositions conventionnelles dont il (elle) aurait bénéficié si il (elle) avait exécuté son travail au sein de…………...

Monsieur/Madame………………. ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir refusé une proposition de mise à disposition. La mise à disposition ne peut affecter la protection dont jouit Monsieur/Madame………………. en vertu d'un mandat représentatif.

**Article 7. Fin de mise à disposition**

A l'issue de votre mise à disposition, vous retrouvez votre poste de travail au sein ………… sans que l'évolution de votre carrière ou de votre rémunération ne soit affectée par la période de prêt.

La cessation du prêt de main-d'oeuvre à l'initiative de l'une des parties avant la fin de la période probatoire ne peut, sauf faute grave de Monsieur/Madame………………., constituer un motif de sanction ou de licenciement.

Fait à …………, le ……………..

En deux exemplaires originaux pour chacune des parties

L’employeur Le salarié

Signature Signature